

Image not found or type unknown



Garderie gouvernementale en milieu familiale

Par **josée b**, le **31/08/2011** à **20:19**

Bonjour,rnrnMes enfants vont à une garderie à 7 \$/jour et un soir mon enfant de 3 ans et demi me dit qu'il a vu deux messieur aller à la garderie, qui ont mis de la farine sur le bureau dans la chambre de la gardienne, ont pris un baton qui on mis dans leur nez pour prendre la farine ensuite il l'ont mis dans leur bouche. Je me suis informé à une autre mère voir si son garçon avait vu des choses. Ensuite la gardienne m'appelle pour me dire qu'elle se prend un avocat car j'ai nuit à sa réputation. Pourtant j'ai seulement demandé à une autre mère des indices avant de porter plainte au CPE.rnrnJ'aimerais savoir s'il serait préférable de porter plainte tout de suite où attendre d'avoir une lettre de son avocat pour faire quoi que ce soit.rnrnUn gros merci d'avancernrnJosée